



ON S'ABONNE... A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur... PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, ZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES, 25 centimes la ligne, RÉCLAMES, 50 centimes la ligne... L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Memorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 1^{er} Janvier 1868.

Avis important à nos Abonnés

Nous prévenons ceux de nos abonnés qui désireront se procurer la nouvelle édition de Paul et Virginie, publiée par M. ALPHONSE LEMERRE, libraire, que, par suite d'arrangements pris avec l'éditeur, nous sommes en mesure de leur faire expédier ce livre franco. Il leur suffira de nous adresser leur demande aux bureaux du journal avec un mandat de 60 francs sur la poste, et l'ouvrage leur arrivera sans retard et emballé avec le plus grand soin.

PRIMES EXCEPTIONNELLES RÉSERVÉES A NOS ABONNÉS

MAGNIFIQUES ÉTRENNES

LES PLUS BEAUX LIVRES ILLUSTRÉS

A prix deux fois supérieurs, ces livres défont toute comparaison ; richesse, élégance, intérêt, bon marché.

1^{re} Prime

L'ALBUM DE LA GALERIE DE RUBENS dite du Luxembourg, composé de 25 tableaux avec un beau portrait de Rubens, (dans nos bureaux), 22 fr.

2^e Prime

(Collection Armengaud),

- Les galeries publiques de l'Europe par J. Armengaud. — Toute l'Italie et ses merveilles 3 volumes, 978 gravures 104 fr.
La révolution Française par Jules Janin. — 2 vol. 756 gravures 70 fr.
Les reines du monde par nos premiers écrivains. — 1 vol. 150 gravures 30 fr.
La Russie historique Pittoresque et monumentale par Piétre Artamoff et J. Armengaud, 2 volumes 519 gravures 70 fr.
Les trésors de l'art par J. Armengaud. — 1 volume, 150 gravures 60 fr.

Tous ces ouvrages, magnifiquement reliés, tranches dorées, dos maroquin du Levant, plaques or fin, imprimés par Ch. LAHURE, sur papier vélin supérieur, sont tous du même format royal in-4.

On peut demander la collection entière de M. Armengaud, ou l'un des ouvrages séparément.

Pour recevoir l'envoi franco dans les départements, soigneusement emballé, ajouter aux prix ci-dessus 2 fr. par volume pour le port.

Adresser les demandes au Directeur du journal accompagnées d'un mandat sur la poste.

BULLETIN

La séance du 29 au Corps législatif aura été, sinon la plus importante, du moins une des plus remarquables de la session. 177 voix contre 81

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 1 janvier 1868.

UNE FEMME VINDICATIVE

Roman historique Suédois.

PAR RIDDERSTAD.

CHAPITRE V

(Suite).

LE DUEL.

Puke jeta sur le comte et de Palmerna un dernier regard empreint d'un profond chagrin, et il reprit avec ses témoins la route de la capitale. A une portée de fusil de la douane, ils furent rencontrés par trois trabans qui couraient à bride abattue et qui firent signe au cocher d'arrêter. « Le capitaine Puke est-il dans cette voiture ? demanda un de ces officiers en s'approchant de la portière. — C'est moi, répondit Puke. — Dieu merci, je n'arrive pas trop tard ! s'écria

ont rejeté l'amendement de M. Louvet, dont le but était de réduire, de 9 ans à 8, la durée du service militaire.

Ce vote ne laisse plus de doute sur l'acceptation de la loi sur l'armée; il supprime les conjectures relatives à une dissolution prématurée du Corps législatif. Il paraît désormais certain que la Chambre terminera sans obstacle la présente session. Si un appel au corps électoral devait avoir lieu, ce serait pour le mois de septembre ou d'octobre 1868.

Nous lisons dans une correspondance de Rome du 26 décembre : « Depuis quelques jours, on voyait des bâtiments de la marine italienne raser, en passant, comme pour narguer le drapeau pontifical, les ouvrages avancés du port de Civita-Vecchia. Le général de Faily vient de mettre ordre à ces railleries en faisant arborer les couleurs françaises à côté de celles du Pape, sur le fort Michel-Ange.

C'est seulement samedi, que le général Ignatieff a dû quitter Constantinople pour se rendre à Saint-Petersbourg.

Il n'est pas exact que l'ordre de rentrer à Rome ait été envoyé au général de Faily, commandant les troupes françaises cantonnées à Civita-Vecchia. A Toulon, les préparatifs continuent avec la plus grande activité. L'armée de Lyon a reçu des ordres spéciaux; les congés et les permissions sont supprimés. On parle aussi de mesures militaires prises sur la frontière des Alpes.

On écrit de Rome, le 26 : Hier, à l'issue de la messe pontificale, les cardinaux ont complimé le Pape à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle année chrétienne. Le Pape, dans sa réponse improvisée, a comparé la situation morale de Jérusalem et de Rome à l'époque de l'avènement du Christ. A cette époque, la Judée était profondément divisée et déchirée par des factions ennemies, tandis que Rome présentait l'image de la force et de la puissance. Aujourd'hui encore, Rome offre l'exemple de l'unité la plus parfaite, celle de l'Eglise, concentrant toutes les forces des fidèles de l'univers. Ses ennemis, au contraire, sont partagés en factions qui doivent hâter leur ruine, mais ils essaieront sans doute une dernière attaque. Il y a donc nécessité de veiller, de prier, d'être prêt à tout.

le traban; au nom de la reine, je vous arrête, capitaine.

— M'arrêter ! répéta Puke. Et pourquoi ? Qui êtes-vous ?

— Je m'appelle Verelm. — Je suis chargé de vous remettre un ordre cacheté de la reine : le voici. Puke rompit le cachet. A peine eut-il lu quelques lignes qu'il porta la lettre à ses lèvres : elle était de la main d'Edith.

« Dès que j'ai eu connaissance, par votre billet, de votre résolution de vous expatrier, lui écrivait-elle, je me suis rendue à Drotningholm. Pour vous empêcher de mettre votre projet à exécution, la reine a envoyé le traban Verelm à votre recherche, avec ordre de vous conduire auprès d'elle. » Puke ne s'avisait pas de protester; il obéit sans résistance.

Une heure après, il arrivait à Drotningholm. Il était nuit, et Verelm l'introduisit directement dans la bibliothèque.

Il y était seul depuis quelques minutes quand il vit une dame s'approcher : c'était la reine. Elle ne paraissait pas malade, et il crut reconnaître à sa démarche la dame qu'il avait rencontrée dans le palais de Stockholm. Hélène avait donc raison, pensa-t-il.

« Capitaine Puke, lui dit Louise-Ulrique, j'ai des reproches à vous adresser : vous vouliez quitter la Suède à l'insu de vos amis. Avez-vous déjà oublié la promesse que vous m'avez faite ? »

Puke ne pouvait pas, par respect pour la mémoire de son père, donner le véritable motif de sa résolution.

« Madame, répondit-il, le mépris que m'a témoigné

La crise ministérielle continue en Italie. On cite quelques noms, mais il n'y a encore rien de positif. A la date du 27, le roi était attendu à Florence.

On signale de nouveau la formation de bandes garibaldiennes près d'Acquapendente. Le gouvernement du Saint-Siège a envoyé des troupes sur la frontière.

On annonce l'arrivée à Cadix de la frégate Novara, chargée du corps de l'empereur Maximilien.

Le cabinet de Constantinople ne sera modifié qu'après les fêtes du Bairam.

Des avis de la Havane du 12 décembre portent que la révolte contre le président Salnave, dans l'île d'Haïti, prend des proportions de plus en plus sérieuses. Cabral marche sur Haïti.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Florence, 30 décembre.

Le bruit court, que le comte Ponzani de San Martino est parti pour Turin, afin de consulter ses amis politiques, sur les négociations engagées entre lui et le général Menabrea. Ce dernier offrait trois portefeuilles au groupe piémontais. Le comte Pouza, prendrait le portefeuille de l'intérieur.

Le roi est attendu ce soir.

Berlin, 30 décembre.

Le roi a accepté le choix du docteur Muran, qui lui était proposé par la bourgeoisie de Francfort, pour remplir les fonctions de maire dans cette ville.

Madrid, 29 décembre, soir.

L'Espagne s'empresse d'envoyer à ses frères de Puerto-Rico et des Philippines des secours de toute espèce, pour remédier autant que possible, aux conséquences des calamités qui affligent ces îles. On organise partout des commissions de secours; et Sa Majesté la Reine figure en tête des titres pour 500,000 reaux.

Londres, 30 décembre.

Les habitants de Cowes ont offert à la Reine de faire eux-mêmes la garde du château d'Osborne. La Reine a répondu qu'elle n'éprouvait aucune crainte pour sa sûreté personnelle.

De grandes précautions ont été prises à Woolwich, sur le bruit que les fédéraux projetaient une attaque contre l'arsenal. On a retiré la poudre des magasins.

Près de Raver, on a aperçu deux navires suspects dans les eaux de la Tamise.

Des précautions ont été également prises, à Weymouth, à la suite de rumeurs faisant prévoir une attaque contre la prison des corviets de Portland. Le canon d'alarme a été tiré et des troupes ont été

je baron Heren et mon duel m'ont fait ici une position intolérable.

— Soit ! Je ne blâme pas votre susceptibilité ; mais, au lieu de négliger pour cela vos véritables amis, il faut, au contraire, vous attacher d'autant plus à eux. Il se trouve, capitaine, que mes amis sont aussi les vôtres et que vos ennemis sont aussi les miens. Vos adversaires savent-ils que vous avez voulu quitter le pays ?

— Je n'avais nulle raison de leur en faire un mystère.

— Tant mieux ! Qu'ils en demeurent convaincus, et, pour ôter toute prise au doute, je vous conseille également de nous quitter, non pas pour toujours, mais pour quelque temps, afin que l'attention se détourne de vous. Vous reviendrez quand votre présence ici sera plus nécessaire qu'en ce moment. Voulez-vous vous charger d'un message important ? » Puke s'inclina.

« Je compte sur vous comme sur moi-même, capitaine, répliqua la reine. Voici une lettre adressée à mon auguste frère, le roi de Prusse. Je livre à votre discrétion mon honneur, ma dignité, ma vie, en vous livrant cette lettre. Me promettez-vous solennellement de la remettre à Frédéric II en personne ? — Je le promets à Votre Majesté.

— A votre arrivée à Berlin, vous irez trouver le marquis d'Argens, lecteur du roi ; il vous fera obtenir une audience particulière dans laquelle vous vous acquitterez de cette mission. Songez-y bien, ajouta-t-elle en lui présentant la lettre, je confie à votre discrétion le sort de votre roi et de votre reine.

— V. M. sera contente de moi ; dois-je partir sur-

envoyées sur les lieux.

L'émotion produite, à Cork, par l'attaque de la tour de Martello, n'est pas encore calmée.

Onze personnes ont été tuées par l'explosion de la fabrique de Fawrshem.

Le meeting qui devait se réunir, à Clerkenwell, a été empêché par une démonstration publique.

NOUVELLES D'ITALIE

Il nous arrive, par une correspondance de Rome, la confirmation d'une nouvelle très-grave, en circulation depuis quelques jours dans les cercles politiques de Paris. La Prusse résisterait positivement à toute sollicitation du gouvernement de Florence tendant à réaliser le vœu de Rome capitale. Voici la note dont il s'agit ; elle est datée du 26 décembre :

« Le roi de Prusse a écrit à Sa Sainteté une lettre autographe dans laquelle il déclare dit-on qu'il ne consentira à aucune combinaison qui ne garantirait pas la souveraineté pontificale, qu'il reconnaît nécessaire à la liberté spirituelle du ministère apostolique et à la liberté de conscience de ses sujets romains. »

Pour extrait : A. Laytou.

Revue des Journaux

FRANCE.

La France considère le projet de la loi militaire comme déjà adopté par suite du rejet de l'amendement restrictif de la durée du service :

« Ce vote, continue M. J. Cohen, retentira au dehors même de notre pays comme une manifestation imposante du sentiment national. Le tableau que M. Rouher a tracé des forces militaires, des grandes puissances continentales, est une vérité dont chez nous l'opinion publique est depuis longtemps fortement émue.

« Le patriotisme du plus grand nombre s'indigne à la pensée que la France puisse tomber au troisième rang parmi les Etats de l'Europe et être exposée, par sa faiblesse, aux entreprises ou même au dédain de ces gouvernements audacieux dont l'ambition s'appuie en ce moment sur de colossales armées.

« Nous n'allons pas jusqu'à dire que l'organisation de nos forces nationales soit une garantie du maintien de la paix. Quand l'Europe entière, saisie de vertige, devient un camp et se hérise de fusils et de baïonnettes, nous tremblons que le moindre incident précipite les unes sur les autres toutes ces légions frémisantes, et fasse partir, presque tout seuls

le-champ ?

— Un instant encore. A propos, et l'issue de votre duel ? »

Puke lui raconta en peu de mots comment les choses s'étaient passées.

« Ainsi, le sang n'a pas coulé, reprit-elle ; je vous en félicite, et cela vous grandit encore dans mon estime. »

Ce disant, elle sonna, et une dame parut presque aussitôt. La reine la prit par la main et la présenta au capitaine.

Puke ne put retenir un cri de joie : c'était Edith.

« M^{lle} Caling m'a confié le secret de son cœur, dit Louise-Ulrique ; soyez convaincus que vous possédez tous deux en moi une amie sincère. Je vous quitte pour un quart d'heure. »

Une fois seuls, ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre. Combien ne se sentaient-ils pas heureux ! Quel beau rêve ! Les soucis et la torture du capitaine s'évanouirent sous l'influence des regards et des paroles d'Edith, et la vie lui apparut de nouveau pleine de charme et de félicité.

Le quart d'heure écoulé, et il fut bien court pour les amants, la reine reparut et dit à Puke :

« Maintenant, capitaine, il faut vous mettre en route. Que personne ne sache que vous êtes venu ici. »

Et elle se retira.

Avant de quitter Edith, Puke la pressa encore une fois sur son cœur.

Une seule chose le tourmentait : il avait voulu prévenir Louise-Ulrique de se défier d'Hélène, mais les paroles avaient expiré sur ses lèvres, il n'avait pu

ces canons chargés jusqu'à la gneule.
Mais s'il faut en arriver encore à une
lutte terrible sur les champs de bataille,
du dix-neuvième siècle, ce qui est une extrémité
désolante que tous les esprits sensés doivent
s'étudier à écarter, nous devons vouloir que la
France n'y soit point au-dessous des ennemis
qu'elle peut y rencontrer. Et franchement, en
présence des inquiétudes qui dominent l'esprit
public, en face du marasme que l'incertitude
amène dans le commerce, dans l'industrie,
dans tous les éléments de la richesse publique,
nous nous demandons s'il ne faudrait pas
désirer que la politique de l'Europe se fixât
enfin le plus tôt possible, sans équivoque, sans
hésitation, dans le sens de la paix assurée ou
dans le sens de la guerre déclarée.

DÉBATS.

On lit dans le Journal des Débats, sous la
signature de M. Prevost-Paradol.

« Nous ne sommes pas surpris du rejet de
l'amendement qui avait pour but de ré-
duire de neuf à huit ans la durée du ser-
vice militaire sous l'empire de la loi nouvelle.
D'abord, l'amendement était presque sans
intérêt; car il est évident qu'en temps de paix
cette neuvième année de service ne sera qu'une
charge nominale pour la population, tandis
qu'en cas de besoin la défense du pays exi-
gerait et entraînerait bien d'autres sacrifices.
De plus M. Rouher a très-clairement expliqué
que l'augmentation probable du contingent
serait la conséquence naturelle de toute dimi-
nution dans la durée du service, de sorte que
l'allègement nominal obtenu par l'amendement
serait compensé par une surcharge réelle im-
posée à la jeunesse française. »

MONDE.

Le Monde s'exprime ainsi, sous la signature
de M. Ravelet :

« Pour déterminer le vote de l'assemblée,
M. Rouher a fait un discours qui est une
excellente justification de la loi militaire, mais
qui est en même temps une critique amère de
notre système politique. Il a dit que la France
devait avoir au moins 800 mille hommes sous
les armes, parce que l'Italie en avait 900 mille,
la Prusse 1,200,000 l'Autriche 1,300,000,
la Russie 1,400,000.

« De ces puissances, lesquelles nous touchent,
lesquelles nous menacent et songent à nous
attaquer? Celles que nous avons enfantées ou
aidées à naître par notre diplomatie ou par
nos armes: l'Italie et la Prusse. Sans nous,
l'Italie toujours impuissante, laisserait notre
frontière du Sud en toute sûreté. La confédéra-
tion germanique se chargerait de garder
notre frontière de l'Est, que la confédération
du nord menace. L'Autriche n'a jamais songé
à nous combattre, et la Russie eût été trop
loin pour nous alarmer. Nos flottes peuvent
aller à Sébastopol, les siennes ne viendraient
pas à Toulon, et l'Allemagne élèverait entre elle
et nous une barrière infranchissable, qui, sous
la main de la Prusse, se transformerait en ins-
trument d'attaque.

« Que les orateurs et les journaux de
l'opposition qui ont approuvé la guerre d'Italie
et notre politique dans les affaires allemandes
cessent donc d'attaquer la loi projetée: se sont
eux qui l'ont rendue nécessaire. Il est par trop
commode de conseiller et de commander la
dépense, et de refuser de payer la carte. »

Pour extrait, A. Layton.

se décider à la démasquer.

Il comprenait l'importance de sa mission confi-
dentielle et la nécessité de se retirer sans être aperçu.
Il s'enveloppa donc dans son manteau jusqu'aux oreilles
et enfouit son chapeau sur ses yeux. Apercevant Hé-
lène dans le vestibule, faiblement éclairé par une
lampe, il passa rapidement dans l'espoir qu'elle ne
le reconnaîtrait pas dans la demi-obscurité.

Mais Hélène le suivit d'un regard étincelant comme
la pointe d'un poignard et plein d'amour et de
haine tout ensemble.

CHAPITRE VI.

RÉVÉLATIONS.

Nous pénétrons dans une pièce richement men-
blée, où une jeune femme, dont la ravissante beauté
méridionale trahit un cœur passionné, est à demi-
étendue sur un divan. C'est Hélène.

Dans la vie de nos passions, il y a un moment qui
n'est ni une réalité ni un songe: c'est le moment où
l'amour est encore vivace au fond de notre cœur, mais
où nos instincts commencent néanmoins à nous
faire sentir le charme sauvage de la haine: nous
ignorons alors si ce n'est que le tourment de l'amour
qui nous consume, ou bien si c'est l'amertume de la
jalousie.

Hélène se trouvait dans cette incertitude. La pas-
sion lui arrachait bien, il est vrai, des paroles cruel-
les, mais chacune d'elles était un coup de poignard
pour son pauvre cœur.

Correspondance Parisienne.

Paris, 26 décembre 1867.

Sous ce titre: Le groupe de l'Empereur, à l'Exposition
universelle, le Moniteur vient de publier un article fort
remarquable par la forme et par la pensée. L'auteur, M.
Norbert Billiard, y fait l'histoire claire et rapide de toutes
les institutions de bienfaisance, de secours, de prévo-
yance, que LL. MM. ont fondées ou étendues depuis le
rétablissement de l'Empire.

Si ce travail est lu avec plaisir par tous les cœurs ac-
coutumés à répondre au bienfaits par la reconnaissance,
il soumettra, au contraire, à de bien rudes épreuves cer-
taines consciences que la passion politique tient systéma-
tiquement fermées à tout sentiment de justice. Sous ce
rapport, l'article de M. Billiard est, indirectement, la plus
victorieuse réponse qui ait jamais été adressée aux âmes
ingrâtes ou simplement oubliées. C'est le memento le
plus inflexible et le plus éloquent.

Tout ce que le second Empire a fait pour les classes
laborieuses est là, dans quelques colonnes, rappelé en ter-
mes simples, lucides, avec des dates, des faits, des chif-
fres qui donnent à chaque phrase une autorité défiant
toute contestation.

L'œuvre impériale nous est montrée s'étendant sur
toute la vie du travailleur, et ne cessant de le protéger
depuis le berceau jusqu'à la tombe. C'est avec méthode
que M. Norbert Billiard a résumé ce qu'il appelle si heu-
reusement « le livre d'or de la sollicitude Napoléonienne. »

Qu'on nous permette d'établir une sorte de table des
matières pour cette histoire sommaire de la bienfaisance
de nos souverains. Voici donc quels titres l'auteur pourrait
donner à chacun des paragraphes qu'il consacre aux ins-
titutions multiples dues à l'initiative impériale ou amé-
liorées par une touchante prévoyance:

Société de charité maternelle, — Crèches, — Salles
d'asile, — Orphelinat du Prince Impérial, — Maison Eu-
gène Napoléon, du faubourg St Antoine; — Hôpital Ste-
Eugénie, — Patronage des Institutions des sourds muets
et des Aveugles, Colonies agricoles pour les Jeunes dé-
tenu. Ecoles spéciales d'enseignement agricole et fermes
écoles, — Ecole d'horlogerie et réorganisation des Ecoles
d'Arts et Métiers, Société de protection des apprentis et
des enfants des Manufactures, Ecole des pupilles de la
Marine, — Extension de l'instruction primaire: Ecoles
primaires, cours d'adultes, cours techniques, écoles do-
minicales, écoles du soir, orphelins, écoles régimentaires
et maritimes, bibliothèques populaires, — Sociétés des
Civres utiles, — Société du Prince Impérial, — Caisse de
Crédit pour les Sociétés coopératives, — Maisons et cités
ouvrières, Assainissement des logements insalubres, la-
voirs publics et bains gratuits, — Institution de l'assis-
tance Judiciaire, Fourneaux économiques, — Extension
des hospices, — Lits nouveaux aux incurables, — Dota-
tion de l'hôpital des Eaux-Bonnes, — Agrandissement de
la maison de Charenton, Asile Impérial de Vincennes, —
Asile Impérial du Visinet, — Hospice de Longchêne à
Lyon, — Société de sauvetage des naufragés, — Exten-
sion des Caisse d'Epargne et des Sociétés de secours mu-
tuels, — Caisse de retraite pour la vieillesse, — Projet de
loi pour une caisse des invalides du travail, et une caisse
d'assurance en cas de décès.

Nous n'affirmons pas que notre nomenclature relevée à
la hâte soit complète. — Qu'importe! nous aurions encore
négligé beaucoup plus d'éléments de l'œuvre impériale,
que cette conclusion de M. Billiard serait pleinement
justifiée:

« A tout homme, dit-il, qui n'aura pas les yeux opi-
niâtement fermés à l'évidence je suis donc en droit de
dire: quel prince, quel gouvernement, quel réformateur
« a jamais accompli ou même rêvé pareilles choses en fa-
veur du peuple? Il y a eu des rois, des empereurs, des
« maîtres de la terre qui se sont illustrés par le génie des
« armes, des beaux arts ou de la législation; mais l'Em-
« pereur Napoléon III, tout en maintenant la gloire de
« notre drapeau, notre supériorité artistique, et l'excel-
« lence de nos lois égalitaires, est le premier qui ait mis
« constamment au premier rang des préoccupations de son
« règne la conquête du bien être intellectuel, moral et
« matériel de la grande masse de ses sujets, de ceux là
« qui combattent, en travaillant, la grande bataille de
« la vie de chaque jour. »

M. Norbert Billiard a été très-heureusement inspiré en
dressant ce riche bilan des grands œuvres populaires du
régne de Napoléon III. Il a rempli cette tâche avec une
sage mesure, et il a compris qu'en montrant des faits d'un
éclat si naturel, il suffisait de dire: « Voyez. »

La discorde est au camp de l'opposition radicale. Les
frères et amis ne s'entendent plus sur aucune question.
Après les dissentiments politiques sont venus les disputes
religieuses. Vous savez que quelques députés de la gau-
che, quatre, je crois, incriminés de mollesse sont déjà
condamnés à voir leurs noms rayés de la bonne liste, aux
prochaines Elections. On a même désigné ces victimes;
vous les connaissez et vous savez par conséquent que M.
Jules Favre, n'était pas du nombre.

Vous pouvez donc penser que ce représentant défini-
tivement classe parmi les purs avait le droit de dormir en
paix.

Etrange erreur! il paraît que ce n'est pas encore assez
pour lui d'être l'ami politique de Juárez et de Garibaldi.
On a reconnu qu'il manquait de respect pour la vertu de
l'Athéisme, et il a été aussitôt excommunié par une cer-
taine église qui n'admet pas qu'on puisse servir la cause
de la liberté, en croyant à l'existence de Dieu. On était

On n'a pas aimé profondément tant que l'on ne
commence pas à haïr, car alors seulement on appré-
cie ce qu'était l'amour, quelle félicité il procurait, et
l'on sent quel paradis on a perdu.

Hélène se redressa tout à coup au bruit de pas qui
annonçaient l'approche de quelqu'un. A l'instant
même, on frappa trois coups à sa porte, et elle s'em-
pressa d'aller ouvrir; mais elle recula effrayée à l'as-
pect de la personne qui se trouva alors en face
d'elle.

« Qui êtes-vous? que voulez-vous ici? s'écria-t-
elle.

— Ne me reconnaissez-vous pas, Hélène?

— M. le baron Jerna! Je ne vous aurais certes pas
reconnu si vous n'aviez point parlé. — Mais pour-
quoi ce déguisement?

— Rien que pour vous surprendre, Hélène. Un
homme ne peut être trop prudent quand il rend visite
à des dames. — A propos, j'ai reçu ce matin votre
lettre; et, par excès de précaution, je l'ai brûlée,
malgré le haut prix que j'attache à tout ce que m'é-
crit votre main. Eh bien, ma bonne Hélène, que sa-
vez-vous de nouveau?

— Prenez la peine de vous asseoir; ce n'est pas
sans de bonnes raisons que je vous ai prié de vous
rendre ici.

(La suite au prochain numéro.)

LE TOUR DU MONDE

Sommaire de la 415^e livraison

Le Japon, par M. Aimé Humbert, ministre plénipo-
tentiaire de la Confédération suisse (1863-1864. —
Texte et dessins inédits.)

Bureaux, 13 rue Drouot, Paris.

assez anxieux de connaître la réponse de M. Jules Favre
à ceux qui lui reprochaient si vivement d'avoir flétri les
doctrines matérialistes. Cette réponse a paru M. Jules
Favre se jette aux genoux de ses accusateurs, en leur
criant: « Grâce. »

« Je n'ai jamais flétri une doctrine, » dit-il; « Je se-
rais fort peiné d'avoir involontairement blessé de loya-
« les convictions. » Un tel repentir nous semble peu
digne. Et quand nous voyons à quels sacrifices sont con-
damnés ceux qui tiennent à être maintenus parmi les
« purs, nous devons nous applaudir d'être assez simples
mortels, pour qu'il nous soit permis d'aimer comme nous
l'entendons notre patrie et notre religion.

L'Avenir National dit ceci: « Le Ministre Menabrea a
« rempli son devoir. Grâce à lui, 400,000 soldats sont
« actuellement sous les drapeaux, 200,000 armés de fusils
« à aiguille, et 50,000 du fusil chassepot. »

Si le général a fait son devoir, est-ce à un journal
français qu'il appartient de l'en féliciter? Est-ce à des
voix françaises qu'il est permis de faire entendre un cri
de joie, à la nouvelle que l'Italie a 400,000 hommes prêts,
à se battre? Contre qui donc se lèvent ces bataillons, si
ce n'est contre la France? Contre qui donc sont tournés
ces fusils à aiguille et ces fusils chassepot, et que vous
saluez avec tant de satisfaction, contre qui, sinon contre
la France?

C'est pas trop démasquer les sentiments anti-patrio-
tiques qui vous animent. Ah! Si vous aimez assez peu
votre pays pour vous réjouir des menaces qui sont diri-
gées contre lui, ayez au moins la pudeur de faire éclater
votre joie en famille, et n'en donnez point publiquement
le révoltant spectacle.

Pour extrait: A. LAYTON.

Nouvelles du jour

Deux projets de loi importants, viennent
d'être envoyés par le gouvernement au Corps
législatif.

Le premier ouvre au ministre de l'intérieur, sur
le budget extraordinaire de 1868, un crédit
de 3 millions pour subventions aux travaux
d'utilité communale et pour secours excep-
tionnels, à distribuer par les institutions de
bienfaisance.

Le second a pour objet la demande d'un
crédit de 400,000 fr., destiné à venir en
aide aux populations de l'Algérie, les plus
éprouvées par le manque de récoltes.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui,
en Conseil, au palais des Tuileries, sous
la présidence de l'Empereur.

La discussion du projet de loi militaire,
a continué aujourd'hui, au Corps législatif.

Il y a eu réunion de la commission du
projet de loi sur la presse et de la commission
du projet de loi sur les caisses d'assurances,
en faveur des ouvriers industriels ou agri-
coles.

D'après des informations télégraphiques, ar-
rivées aujourd'hui de Florence, le général Menabrea
aurait renoncé à constituer un nouveau mi-
nistère.

On a ressenti vendredi, à Lyon, une se-
cousse de tremblement de terre.

La Banque de France vient de décider la
suppression des billets de 200 francs.

Le bruit courait aujourd'hui à la Bourse
que le principe d'une indemnité à allouer aux
porteurs d'obligations mexicaines était admis
par le gouvernement.

La chambre des avoués près le tribunal
de la Seine, vient d'adresser un mémoire à la
commission du projet de loi relatif aux ventes
judiciaires. Plusieurs compagnies d'avoués des
départements ont imité cet exemple. Leurs
délégués doivent se rendre à Paris, pour être
entendus par la commission.

S. S. Pie IX, vient d'envoyer au Prince
Impérial, pour ses étrennes, divers objets
d'art donnés par Napoléon I^{er} au Pape Pie VII,
lors du sacre de l'Empereur.

M. de Lamartine, en rentrant à Paris,
n'a pas pris immédiatement possession de son
hôtel, de la rue de la Ville-l'Évêque. L'illustre
poète s'est installé provisoirement dans le
chalet qu'il possède au bois de Boulogne. Il y
a reçu de nombreuses visites. Hier, dit un
journal de Paris, M. de Lamartine, se prome-
nait dans son jardin et il était facile de voir,
qu'il pouvait se passer de l'auxiliaire du bras
d'un ami.

Un nouveau cours de jeunes filles, va
être ouvert à la mairie de Saint-Germain-
l'Auxerrois.

Le rapport de M. Magne, sur la situation
financière est achevé. On dit qu'il sera publié
au commencement de janvier. Ce document
annonce une série de mesures qui dispense-
rait, assure-t-on, de recourir à un emprunt.

D'après des lettres de Florence, le co-
mité romain, qui est organisé depuis quelques
jours, aurait publié ou s'approprié à publier
une proclamation dans laquelle il appellerait
la jeunesse italienne à envahir de nouveau les
Etats Pontificaux.

On lit dans l'Etendard:

« Nous sommes informés que, malgré le
refus du gouvernement italien d'exécuter les
engagements qu'il a pris pour sa quote-part de
la dette pontificale, le Saint-Siège a loyalement
décidé de continuer à payer l'intégralité des
coupons dont le service est même assuré, nous
dit-on, jusqu'à la fin de l'année 1868. »

Pour extrait A. Layton.

Le projet de loi sur les ventes immobilières

Dans ses dernières séances, la commission
chargée du projet de loi sur les ventes judiciai-
res d'immeubles, les partages et la purge des
hypothèques, s'est occupée de la saisie immobi-
lière. Sous le régime actuel, un créancier peut
saisir simultanément les biens de son débiteur,
situés dans plusieurs arrondissements, alors
que la valeur de ces biens est inférieure au
montant des sommes dues; mais, en ce cas,
il doit présenter une requête au président du
tribunal de l'arrondissement où le débiteur a
son domicile et obtenir une ordonnance autori-
sant la saisie, et ce, en l'absence de son dé-
biteur.

Le projet de loi admet, au contraire, le dé-
biteur à discuter la valeur de ses biens et le
montant des créances hypothécaires. Les arti-
cles 11 à 17 contiennent les dispositions rela-
tives au commandement tendant à saisie immo-
bilière ou procès-verbal de saisie; ils suppri-
ment une foule d'actes d'avoués et d'huissiers,
actes ruineux pour les débiteurs. L'art. 17 fait
cesser toute controverse fâcheuse sur la ques-
tion de savoir si, après la transcription, le saisi
peut encore consentir une hypothèque sur ses
biens. Le projet lui accorde cette faculté. Toutes
ces dispositions sont autant d'améliorations de
l'état actuel. La commission le reconnaît, tout
en regrettant qu'elles portent atteinte aux offi-
ces des officiers ministériels.

Pour extrait: A. Layton.

Revue Financière.

L'attitude presque menaçante prise par quelques
journaux russes, la crise italienne, les débats de la
loi sur l'armée au Corps législatif, et, enfin, les
perspectives d'emprunt ont assez vivement impres-
sionné le marché cette semaine et ont eu pour résultat
la cessation subite des demandes d'escompte suivie
d'une dépréciation générale des valeurs. Les der-
niers cours de samedi sont les plus bas de la semaine.

La rente a fléchi de 69 à 68 3/4. L'Italien est tombé
de 45.72 1/2 à 44.75, bien qu'un avis officiel ait
fait disparaître tous les doutes qui pouvaient encore
exister sur le paiement du coupon de janvier.

La Banque de France a fixé à 49 fr. le dividende
du 2^e semestre de 1867, ce qui porte à 407 fr. le di-
vidende de l'année entière, au lieu de 156 fr. en
1866. Bien que cette diminution fût aisée à prévoir
les actions de la Banque ont perdu un instant 150
fr. et sont encore à 3.110 en baisse de 100 fr. sur
le samedi précédent.

Le crédit foncier est en baisse de 35 fr. à 1.335,
le comptoir d'escompte de 40 fr. à 640 et la Société
générale de 6.23 à 505.

Les valeurs du Mobilier ont encore éprouvé une
nouvelle dépréciation. Le Mobilier français perd 7.50
à 162.50, l'Espagnol 41.25 à 180, l'Immobilier
7.50 à 72.50, et les Transatlantiques 3.75 à 274.25.

Tous les chemins, à l'exception de l'Ouest qui est
stationnaire à 555 sont en baisse sur la semaine pré-
cédente. L'Orléans perd 10 fr. à 852.50, le Lyon
12.50 à 865; le Midi 5.25 à 550, le Nord 12.50 à
1.165, l'Est 3.75 à 530, l'Autrichien 6.25 à 504.25,
et le Lombard 7.50 à 343.75.

Le gaz parisien est en baisse de 25 francs à 4.450.

L'emprunt hongrois, qui doit être prochainement
émis par la société générale, rencontre déjà une fa-
veur marquée auprès de notre public financier. Cet
emprunt s'élèvera à 450 millions en obligations émis-
ses à 245 fr. rapportant 15 fr. et amortissables en
50 ans. Le produit sera consacré à la construction
de chemins de fer en Hongrie. Les obligations se-
ront garanties par une première hypothèque spé-
ciale sur les chemins de fer construits et par la to-
talité des revenus du royaume de Hongrie. On voit
qu'il s'agit d'un placement offrant, à côté d'autres
avantages, celui d'une sécurité exceptionnelle.

Pour extrait: A. Layton.

Bulletin Agricole

Dans un bourg que nous ne nommerons pas
(il ne faut humilier personne), voilà l'épicier
qui se met à débiter de la viande et le quincaillier
à vendre de la marée. C'est du bœuf séché
et du saumon fumé, assez bon marché l'un et
l'autre. On en a essayé pour voir, d'aucuns
même ont fait réveillon avec. Ils n'en sont pas
contents! c'est coriace en diable et altérant
comme tout. L'épicier et le quincaillier auront
la peine de consommer eux-mêmes leur mar-
chandise hollandaise ou américaine.

Cela n'empêche pas que la viande indigène
et le poisson frais ne soient tenus à un chiffre
trop haut pour bien des bourses. Où est le re-
mède? Dans la propagation du bétail. Les pro-
priétaires et les cultivateurs font ce qu'ils peu-
vent, y ayant d'ailleurs profit; mais la production
dépassant la consommation, le prix ne baisse
pas, au contraire. Disons en passant que c'est
là, malgré les racontages des larmoyeurs, une
preuve qu'il y a plus d'aisance qu'autrefois
parmi les travailleurs de la ville et de la cam-
pagne.

Nos foires et nos marchés se ressentent des
fêtes et de l'ouverture du carnaval. Petites et
grosses espèces trouvent acheteurs facilement.
Signalons un nouveau dépensier sur place ou
en domaine: la boucherie sociétaire. N'en étant
qu'à ses débuts, il fait déjà de fortes affaires.
Que sera-ce plus tard, lorsque le nombre de
ses pratiques prendra l'extension attendue?

Point de doute à se sujet, par une raison bien simple : c'est que la boucherie coopérative, de même que la boucherie mutualiste, de même aussi que le fourneau alimentaire, ne cherche et n'a besoin d'aucun bénéfice, sauf celui de rendre service à ceux pour qui elle est organisée.

Le marché de Paris a reçu cette semaine beaucoup de bétail. La vente s'est cependant couramment faite, mais avec une légère réduction, surtout quant aux sujets médiocres. Le consommateur se décide à payer cher, mais il veut de bonne viande. Il est à remarquer que Poissy a reçu beaucoup moins jeudi (338 bœufs, 2.131 moutons) que la Villette (1528 bœufs, 8.395 moutons), M. Haussmann l'emporte sur les décentralisateurs. Les arrivages de pores sont abondants, les cours sans variation, soit 1 30 (le kilo) en moyenne.

Peu de changement depuis huit jours à l'égard des céréales. La baisse obtenue précédemment reste acquise, et c'est un fait rassurant à l'époque où nous sommes de l'année. Mais on ne doit guère compter sur davantage d'ici au printemps. Le marché étranger est ferme quoique bien pourvu. A Paris, les farines marchandes se traitent, pour le disponible, entre 90 et 91 la culasse (de 157 kil.) Marseille continue à recevoir des blés levants, et le Havre quelques chargements des Etats-Unis. Le gouvernement a envoyé en Allemagne des agents spéciaux qui ont mission de faciliter le transport, par voies ferrées, des fortes quantités dont le commerce français a fait acquisition en Hongrie.

Rien de bien intéressant quant aux autres denrées agricoles. Les huiles colza sont négociées de 91 à 92 (les 100 kil.) pour le disponible. Graine 26 (l'hectol.) En spiritueux, les 3/6 betterave font 63 (l'hect.) Languedoc 34 à 95. Assez bon courant d'affaires dans les Charentes. Quant aux vins, les prix ne cèdent pas, bien au contraire. Ce que voyant, le parisien se rabat sur les produits de choix et de luxe. Jamais on n'a bu autant de vrai madère fabriqué à Cette, de champagne authentique récolté dans le Sancerrois, de vieux rhum attestant son origine par une saveur prononcée de réglisse.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE	FOIRES
29	Diman.	s. Thomas.	Cremps, Peyrilles.
30	Lundi.	s. Eugène.	
31	Mard.	s. Sylvestre.	Montcuq, Gramat,
1	Mercr.	Circouision	
2	Jeudi.	O. de s. Etienne	Belmont, L'hospitalet, Aynac Gagnac.
3	Vendr.	O. de s. Jean.	Cahors, Bagnac, Nouquayroux Gignac.
4	Samed.	O. des ss. Inn.	Espédaillac.
Ⓟ	P. Q.	le 4, à 10 h. 30 m. du matin.	
Ⓟ	P. L.	le 11, à 0 h. 19 m. du soir.	
Ⓟ	D. Q.	le 18, à 3 h. 44 m. du matin.	
Ⓟ	N. L.	le 25, à 11 h. 48 m. du soir.	

LES TIMBRES-DÉPÊCHES.

A partir d'aujourd'hui 1^{er} janvier l'Administration des lignes télégraphiques met en vente des timbres destinés à opérer l'affranchissement des dépêches.

Ces timbres sont de quatre espèces ; ils se distinguent entre eux par leur nuance et l'inscription de la valeur correspondante, à savoir :

- Timbre à 25^e teinte carmin
- à 50^e id. vert
- à 1 f. id. jaune orangé
- à 2 f. id. violet.

La valeur des timbres est calculée de manière à représenter les différentes taxes fixées par les tarifs ; mais le public est libre de les combiner comme il lui plaît.

La vente des timbres-dépêches s'effectuera dans tous les bureaux desservis par des agents de l'Administration. Elle se fera au comptant, pendant tout le temps de l'ouverture de ces bureaux, au prix normal représenté par les timbres-dépêches, sans qu'aucune remise puisse être faite au public ou que le prix puisse être changé.

L'emploi des timbres-dépêches est obligatoire pour l'affranchissement, tant du principal de la taxe afférente à toute dépêche intérieure ou internationale que des frais accessoires qui peuvent être déterminés immédiatement (Décret du 8 mai 1867, art. 33).

L'affranchissement a lieu en numéraire lorsque la taxe applicable est supérieure à 10 fr. pour les dépêches intérieures, et à 20 francs pour les dépêches internationales (Décret du 8 mai, art. 34 et arrêté ministériel du 29 juin 1867).

Toute somme déposée à titre d'arrhes et de frais de copie ou perçue sur le destinataire ne peut être qu'en espèces, les frais de poste peuvent être acquittés en espèces ou en tim-

bres-dépêches. Ils ne sont pas reçus en timbres postes (Décret du 8 mai, art. 35).

Le dépôt des dépêches affranchies en timbres-dépêches s'effectue dans les boîtes disposées à cet effet dans les salles d'attente des bureaux. Les mesures sont prises pour qu'immédiatement après leur dépôt, ces dépêches soient levées et enregistrées.

Provisoirement, le dépôt peut continuer à s'effectuer au guichet, mais il n'est délivré de quittance que pour les sommes perçues en numéraire ; l'expéditeur peut néanmoins réclamer un certificat de dépôt de sa dépêche.

Il n'est donné aucune suite aux dépêches trouvées dans les boîtes sans affranchissement.

Les dépêches internationales ne sont mises en transmission qu'intégralement affranchies. (Décret du 8 mai, art. 36, § 2).

Quant aux dépêches intérieures qui seraient revêtues d'un timbre insuffisant elles sont transmises, à la charge, par le destinataire, d'acquitter : 1^o l'excédant de taxe dû au trésor ; 2^o Une surtaxe fixe de 50 centimes. En cas de refus, les dépêches sont mises au rebut. (Loi du 13 juin 1866, art. 9).

Les dépêches présentées au guichet, ne sont acceptées qu'intégralement affranchies. (Décret du 8 mai, art. 36, § 1^{er}).

Quel que soit l'affranchissement, il n'est donné suite aux dépêches que si leur composition est conforme aux règlements dont les principales dispositions sont les suivantes :

Les dépêches doivent être écrites lisiblement et en caractères usités en France.

Elles doivent être signées par l'expéditeur. (Décret du 8 mai, art. 3).

L'expéditeur est, en outre, tenu d'écrire sa propre adresse sur la minute. Cette indication n'entre dans le compte des mots soumis à la taxe que s'il en demande la transmission. (id. id.). Les interlignes, renvois, ratures et surcharges, doivent être approuvés par le signataire de la dépêche. (id. id.).

Tout ce que l'expéditeur écrit sur la minute pour être transmis, entre dans le compte des mots soumis à la taxe.

Le lieu de départ et la date sont transmis d'office. Ils ne sont taxés que lorsque l'expéditeur en réclame la transmission.

L'adresse doit toujours être rédigée en langage ordinaire. Le nom du destinataire écrit en toutes lettres ne peut être remplacé par des initiales ou par des lettres conventionnelles. (Décret du 8 mai, art. 3 et 4). Le lieu de destination doit être clairement désigné et s'il est commun à plusieurs localités être accompagné d'une indication géographique complémentaire qui prévienne toute confusion, par exemple : le nom du département.

On refuserait donc toute dépêche dont l'adresse serait libellée comme il suit :

- M. N. B. bureau restant. Bordeaux ;
- M. Girand, Clermont ;
- Dupuis, Vienne.

Mais sous une des formes suivantes, l'adresse serait régulière et la dépêche acceptée.

- « M. N. Bernard, bureau restant, Bordeaux ;
- M. Girand, Clermont, (Oise) ;
- Dupuis, Vienne, Autriche »

La qualité du destinataire tient lieu du nom toutes les fois qu'elle précise sans doute possible, la personne à qui elle est adressée. Par exemple : Syndic des Agents de change, Paris ; — Préfet, Marseille, etc.

Il importe que ces indications essentielles de l'adresse soient complétées, surtout pour les grandes villes, par la mention du nom de la rue et du numéro de l'habitation du destinataire. Le public est prévenu que l'administration ne saurait garantir la remise des dépêches pour lesquelles ces dernières formalités auraient été omises, quelle que soit la notoriété réelle ou supposée du destinataire.

Les taxes des dépêches déposées dans les gares de chemins de fer peuvent être acquittées en espèces ; si elles sont revêtues de timbres-dépêches, elles ne sont admises qu'en cas d'affranchissement intégral.

La taxe des dépêches est calculée d'après le nombre de mots, à raison de 1 franc pour 20 mots dans le même département, et de 2 francs dans l'intérieur de l'Empire, hors le cas précédent. (Loi du 3 juillet 1861).

Ces taxes sont augmentées de moitié par série de 10 mots ou fraction de série excédante.

Les tarifs principaux des dépêches internationales sont affichés dans les salles d'attente des bureaux.

Le public trouvera, en outre au guichet tous les renseignements complémentaires qu'il pourrait désirer sur le compte des mots et l'emploi du nouveau mode d'affranchissement.

THÉÂTRE DE CAHORS.

« Je puis enfin répondre à ta dernière lettre, chère Parisienne, à cette lettre toute palpitante des mille plaisirs de la Capitale, que tu racontes avec tant d'ardeur à ta bonne provinciale qui

t'en remercie. Mais je ne suis plus si à plaindre que tu veux bien le croire, et je vais essayer de te conter comment il arrive, qu'au moment où nous nous y attendions le moins, les portes de notre théâtre se sont ouvertes..... pour nous, ma chère, car les pièces sont avouables et les acteurs fort intelligents.

Tu connais la province ; tu sais que Cahors tient on ne peut mieux sa place au milieu de cette foule de recoins où l'on trouve à redire à nos moindres faits et gestes, et où, n'ayant à parler de rien, on saisit l'occasion de parler de tout.

Eh bien ! que diras-tu de mon courage ? J'étais dimanche à la première de *Jean la Poste*. Il est vrai que mon journal m'avait poussée à cette hardiesse, en m'annonçant que les femmes pouvaient sans crainte reparaitre au spectacle. Mais ces journaux sont si menteurs ! Inutile de te dire que j'avais encore bien des scrupules ; ils sont, à cette heure, entièrement dissipés, ma chère. J'ai vu, parfaitement vu et j'espère bien revoir souvent.

De ma place, je n'avais à redouter ni les éclats éblouissants du lustre, ni les lorgnettes importunes — luxe bien inutile dans notre petit théâtre — mais dont les hommes abusent..... par contenance, sans doute. Mes regards pouvaient à l'aise errer de tous côtés. La salle était comble, le paradis n'avait rien perdu de sa gaieté habituelle, les premières étaient dignes, le parterre applaudissait, et chantait aux entr'actes.

La pièce ; j'y ai pleuré toutes mes larmes : un mari qui, pour sauver sa femme, s'avoue voleur, est mis en prison et va être pendu. Un horrible espion qui vient calomnier cette femme vertueuse et ébranler un amour qui fait supporter à Jean toutes les tortures de la prison et du supplice. Ce même espion qui reparait à la fin, poursuivant la femme du condamné de sa passion odieuse, et menaçant d'écraser l'infortuné Jean la Poste, au moment où le prisonnier évadé, montre sa tête au créneau de la terrasse... Mais rassure-toi, à la suite d'une lutte effrayante qui entraîne les deux ennemis dans l'abîme, Jean la Poste reparait seul. L'innocence est reconnue. Le crime est puni.

J'étais satisfaite, et sans attendre la fin des *Infortunes de M. Pingoin*, vaudeville désopilant qui est venu fort à propos dérider le public, je suis rentrée chez moi, le cœur plein de douces émotions....

Les acteurs sont excellents et bien dignes d'être encouragés. MM. Vincent, Hugues, M^{lles} Filod, Désirée ont fait preuve d'un talent réel. A plusieurs reprises l'interprétation parfaite de leurs rôles leur a valu les plus chaleureux applaudissements.

Avec de tels éléments que chaque représentation nous montre plus complets, le succès de la troupe de M. Hugues est assuré parmi nous.

Nous étions vingt dames au spectacle dimanche, ma chère, mercredi nous serons quarante !

Ton amie, ****

En chroniqueur galant, j'ai cédé ma place à une collaboratrice aimable qui affirme avec trop de verve, pour ne pas convaincre, le succès de la direction théâtrale. Pour ma part je me sens enlevé par la phrase de la fin et j'ajoute d'enthousiasme : Vous serez quarante, Mesdames, nous serons cinq cents pour vous admirer !... — LE DIRECTEUR DU THÉÂTRE (SUR UN AIR CONNU) : Ils seront mille !... mille !... mille !!!

Et un, s'il vous plaît : ARMAND MAILLARD.

Mercredi 1^{er} janvier 1868 : *Latitude* ; 2. *Bergeronnette* ; 3. *Un Monsieur qui prend la mouche* ; 4. *Tombola*.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

Compositions du 23 au 28 décembre 1867.

Mathématiques élémentaires. — Dessin d'imitation. — 1 Soulié ; 2 Théron.

Philosophie. — Dessin d'imitation. — 1 Combroise.

Mathématiques préparatoires. — Dessin d'imitation. — 1 Rodolosse ; 2 Bergon.

Rhétorique. — Dessin d'imitation. — 1 Chouet ; 2 Queyssac.

Seconde. — Dessin d'imitation. — 1 Dulac ; 2 Faufaustin.

Troisième. — Dessin d'imitation. — 1 Salomon ; 2 Dubois.

Quatrième. — Dessin d'imitation. — 1 Dufour (Joseph) ; 2 Dufour (Paul).

Cinquième. — Dessin d'imitation. — 1 Basset ; 2 Lasfargues.

Sixième. — Dessin d'imitation. — 1 Hanras ; 2 Lescale.

Septième. — Dessin linéaire. — 1 Delmas (Jean) ; 2 Valmary.

Huitième. — Dessin linéaire. — 1 Daynard ; 2 Mispoulié.

Classe préparatoire. — *Première division*. — Histoire. — 1 Poujade ; 2 Séguela.

Deuxième division. — Histoire. — 1 Pasquet ; 2 Tardieu.

Troisième division. — Histoire. — 1 Linou ; 2 Peyrissac.

Enseignement spécial. — *Deuxième année*. — Dessin d'imitation. — 1 Course ; 2 Sarrus.

Première année. — Dessin d'imitation. — 1 Mazet ; 2 Lafon.

Année préparatoire. — Dessin d'imitation. — 1 Richard ; 2 Delmas.

Le Proviseur, RICHAUD.

Le froid est excessif à Cahors, malgré un beau soleil. Ce matin, le thermomètre marquait 9° au-dessous de zéro.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

Décembre.

- 21 Gall (Jean-Pierre), rue St Gery.
- 22 Esclavissat (Paulin), faubourg St-Georges.
- 22 Cordesses (Marcelin), au Périé.
- 23 Crabol (Jeanne), à Bégous.
- 23 Terret (Lucie-Eugénie), place au Bois.
- 26 Pradal (Joseph-Antoine), faubourg Labarre.
- 26 Calmon (Catherine), à Cavanès.
- 27 Gourgou (Jean-Pierre), à Toulousque.
- 27 Boi (Joseph-Etienne-Victor-Jean), boulevard Nord.
- 27 Delsol (Marie-Louise-Guillaumette), rue Donzelle.

Mariages.

- 21 Pidancier (Jean-Baptiste), marchand, et Teyssié Marie, marchande.
- 22 Fournier (Victor Alfred), sous-Lieutenant, et Andrieu Marie-Léontine.

Décès.

- 23 Heilles (Jeanne-Catherine), veuve Galde, mard, rentière 93 ans, rue du Lycée.
- 24 Mirabel (Jeanne), 59 ans, hospice.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 22 décembre 1867.

7 versements dont 4 nouveaux 1,470 »
15 remboursements dont 10 pour solde 4,632 87 »
Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier émet :

Des obligations communales de 500 fr. 5 0/0 remboursables par voie de tirage au sort ;
Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance.

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines ;

Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

Mal de Dents Guérison instantanée

par la PYRÉTHRINE LA-HAUSSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien ; à St-Céré, chez M. Lafon, pharmacien.

MONOGRAPHIE DES HÉMORRHOÏDES

du docteur Le bel André, 14, rue de l'Echiquier, Paris ; in-12, prix, 4 fr. Cette méthode, d'une efficacité remarquable, calme en 24 heures. Guérison rapide sans danger de répercussion ; le traitement, après expériences publiques dans les hôpitaux, a été autorisé par décision du conseil médical de l'Empire de toutes les Russies. — Consultations, affranchir.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Etude de M^e Bruny, avoué à Gourdon.

Le 14 janvier 1868, à onze heures du matin, au tribunal civil de Gourdon, il sera procédé à l'adjudication des immeubles de Pierre Delfour, meunier au moulin de Belaye. Mise à prix : 500 francs.

Etude de M^e Lagranville, avoué, à Gourdon.

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal de Gourdon, il résulte que Jacqueline Constant a été séparée quant aux biens, d'avec son mari Joseph Alibert.

(Extrait du *Gourdonnais*, 19 décembre).

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M^e Louis Bousquet-Pontié, avoué, à Figeac.

Le vendredi 17 janvier 1868, à 9 heures du matin, au tribunal de Figeac, aura lieu l'adjudication des immeubles saisis aux époux Keilhac Augustin et Scholastique Barra. Mises à prix : 1^{er} lot 150 fr. — 2^e lot 300 fr. ; — 3^e lot 340 fr. ; — 4^e lot 400 fr. ; — 5^e lot 800 fr. ; — 6^e lot 7,000 francs.

Etude de M^e Ségué, avoué, à Figeac.

L'adjudication des immeubles saisis à Jean Pinquie dit Galaret, cultivateur au lieu dit Pierre-levée, aura lieu le 24 janvier 1868, à 8 heures du matin, au tribunal de Figeac.

(Extrait de l'*Echo du Quercy*, 24 décembre).

Etude de M^e Dusser, avoué, à Figeac.

D'un jugement rendu le 23 novembre dernier, par le tribunal de Figeac, il résulte que Jeanne Cuquel a été déclarée séparée de corps d'avec son mari, Jean-Pierre Verdier.

(Extrait du *Mémorial de Figeac* du 19 déc.).

Etude de M^e VIVAL, avoué, à Figeac.

L'adjudication des immeubles saisis à Marie Doumerc, aura lieu le 10 janvier 1868 au tribunal de Figeac, à 8 heures du matin, sur la nouvelle mise à prix de 60 fr.

Etude de M^e BÉTILLE, avoué, à Figeac.

Un jugement rendu par le tribunal civil de Figeac, le 19 décembre a déclaré Sophie Calmels séparée de biens d'avec son mari Pierre Soulié.

(Extrait de l'*Echo du Quercy*, du 28 décembre).

Pour tous les extraits et article non signés A. Layton.

CLARIFICATION DES VINS-PULVERINE D'APPERT

Invent des Conserve Alimentaires
3 Médailles d'or
A 3 EXPOSITIONS.

MARIAGE FACILE DES VINS DE DIFFÉRENTS CRUS.
L'opération est prompte, le succès infaillible. — Les lies ne remontent jamais et peuvent se reclarifier. — On peut expédier sur colle ; le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire.
La PULVERINE D'APPERT ne CLARIFIE pas seulement, elle BONIFIE
Prix : 4 FR. LE DEMI-KILOGR., pour 16 ou 32 pièces de 250 litres (C'EST 5 OU 10 CENTIMES par hectolitre), suivant l'état du vin. — Par 5 kilogr. et au-dessus, l'expédition franco, payable à 90 jours, à l'Usine, 75, rue de la Mare-Ménilmontant, Paris.

AVIS. — M. MONSOU, filateur à Cahors, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de Draps et Nouveautés pour la saison d'hiver. Ces Marchandises provenant de la fabrication de M. TRUBERT, son gendre, manufacturier, à Louviers (Eure), seront livrées au prix de fabrique.

Les Magasins sont situés près le pont Louis-Philippe.

<p>Ordo, Calendrier, Annuaire du Lot, Agenda de Cabinet et de Poche, Tous les Almanachs Illustrés pour l'année 1868.</p>	<p>Librairie Illustrée. — Etrennes 1868. DE J. - U. CALMETTE A CAHORS.</p> <p>Belle et complète collection de livres pour l'amusement et l'instruction de l'Enfance, l'Adolescence, la Jeunesse, — Illustrés par nos célébrités artistiques, reliures splendides, cartonnages élégants. Depuis les prix moindres jusqu'aux plus élevés — Envois dans le département. Indiquer l'âge, le sexe et la valeur à peu-près.</p> <p>Grandes Photographies de la Maison Goupil, à Paris. Portrait de Mgr GRIMARDIAS. 75 c., 1 fr., 3 et 5 francs. — Portrait Carte de l'Abbé LAYRAC, 1 franc. Portraits-Cardes et Photographie-Mosaïque du Clergé de Cahors : 1 fr. 25.</p>	<p>Reliures de luxe, Religion, Piété, Livres d'Office et de Prières, Christ en Ivoire, Almanach à effeuiller. 1868.</p>
---	---	--

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE MAISON GREIL

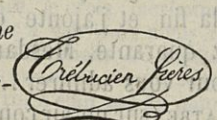
CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

CAFÉ DES GOURMETS

AROME CONCENTRÉ, ÉCONOMIE ET FORCE.

— PREMIÈRE MARQUE —
Le seul qui ait obtenu DEUX MÉDAILLES à l'Exposition universelle de Paris, 1867, et la MÉDAILLE D'HONNEUR à l'Exposition universelle de Londres, 1862, pour sa supériorité. Ce délicieux produit n'est pas un café indigène : c'est un choix supérieur des meilleurs Cafés des îles ; il est garanti composé des sortes les plus délicates, et exempt de tout mélange de chicorée. La consommation du Café des Gourmets, qui, en 1864, AVAIT ÉTÉ DE 1,810,230 KILOS, s'est élevée en 1865 à 1,920,600 kil. et en 1866 à plus de :
Deux millions cinq cent mille kilos.
ce qui représente, à 80 tasses par 1/2 kil.
Quatre cent millions de tasses.

Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Café par sa supériorité bien réelle.
Le public doit rigoureusement refuser tout produit qui ne porterait par la signature ci-contre :



CAFÉ DE GLANDS DOUX


DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature :
LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

POSTÉ AUX CHEVAUX

M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trouveront chez lui, Posté aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.



TONIQUE STOMACHIQUE VIN DE BELLINI APÉRITIF FÉBRIFUGE

Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo.

ANALEPTIQUE SUPÉRIEUR, EXCITANT RÉPARATEUR ordonné par les médecins français et étrangers, aux Enfants débiles, aux Femmes délicates, aux Convalescents, aux Vieillards affaiblis et aussi dans les Névroses, les Diarrhées chroniques, la Chlorose, etc. etc.

Voir la notice et les appréciations de l'Abelle médicale, de la Gazette des Hôpitaux, etc.

ENTREPOTS PRINCIPAUX :
Lyon, Pharmacie Fayard, rue de l'Impératrice, 9; Paris, Pharmacie rue de la Feuillade, 7; Florence, Ph. Roberts; Bruxelles, Ph. Delacre. — Dépôts dans les bonnes Pharmacies
A Cahors, Pharmacie VINEL

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir.
Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.



AVIS

Le Sieur BRUNO, Horticulteur, praticien, Elève de M. HARDY, directeur des pépinières Centrales du Gouvernement en Algérie, Qui a habité longtemps les départements du Gers de la Gironde, et de Lot-et-Garonne, où il s'est occupé du tracé des Jardins, de la taille et de la direction des Arbres, qui réside à Cahors où déjà beaucoup de personnes de la ville et du département lui ont donné la direction de leurs plantations.

A l'honneur d'informer MM. les propriétaires qui voudront bien lui accorder leur confiance et l'employer soit pour le tracé des Jardins en tous genres, soit pour le levé des Plans, soit pour des Constructions Rustiques, Kiosques, Ponts, Grottes, Bassins, Rocailles, Montagnes Russes, soit pour la taille des arbres et leur pincement, en un mot à tous les ouvrages que comporte la profession d'horticulteur, d'arboriculteur et de jardinier paysagiste, qu'il se tient à leur disposition et qu'il se rendra chez eux pour y travailler à la journée ou à forfait.

MM. les propriétaires trouveront dans son Etablissement, situé à la Brasserie, Rivière du Pal à Cahors, toutes espèces d'arbres fruitiers d'alignement et d'arbustes. Il y a aussi des Magnolias, des Conifères et des Rosiers nouveaux. Il répond des espèces qu'il fournit et de leur reprise.

Les Arbres qu'il a l'honneur d'offrir à MM. les propriétaires, sortent des pépinières du Gers où le terrain est loin d'avoir la fertilité des terrains de la rivière du Lot, ce qui est un grand avantage pour la réussite des plantations.

Il a des Pruniers robe de sergent, en deux variétés, greffes sur prunier mirbolant, qui, comme on le sait, ne pousse plus de rejetons, n'est pas sujet à a gomme. — Le Sieur Bruno prend des jardins à l'entretien.

PHARMACIE LACOMBE DULAC SUCCESSEUR

SUR LES FOSSÉS A CAHORS

CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS
GUÉRISON ASSURÉE
SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC.
PRIX DU TOPIQUE, 1 f. 50 c.

Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise
POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE
Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.
Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

A VENDRE L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.
On donnera toutes facilités pour le paiement.

Guérison de l'Epilepsie

La brochure du D^r DURAND sur la guérison de cette terrible maladie, par le GALLIUM PALUSTRE cultivé, est envoyée gratuitement, sur toute demande affranchie, adressée à M. VIDAL, pharmacien de 1^{re} classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.

A VENDRE POUR CAUSE DE MALADIE UN ÉTUDE D'AVOÜÉ


Près le Tribunal de 1^{re} Instance de Gourdon (Lot).
S'adresser à M. Bruny, président de la Chambre des avoués, à Gourdon qui en est le titulaire.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.
A Cahors, chez M. Vinel, Pharmacien.

1868 CALENDRIER DU DÉPARTEMENT DU LOT

ÉDITÉ PAR A. LAYTOU



EN VENTE, A CAHORS, Chez MM. Calmette, Bourion, Crayssac, Godinaud, Bourges, Castanet, A FIGEAC, M. Delbos. A GOURDON, MM. Dauriac et Lacambre.

LE TEMPS

Trois mois 16 fr. Six mois 32 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
Rédacteur en chef: A. NEEFTZER
Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.
Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.